

# Dynamique démographique et activités agricoles autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï en Côte d'Ivoire

Jean-Paul N'Goran KOUASSI<sup>1</sup>

Diané Lucien ADOU<sup>2</sup>

Kopeh Jean-Louis ASSI<sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Université Jean Lorougnon Guédé. Faculté des Sciences Sociales et Humaines. Département de Géographie BP 73 Duekoué (Côte d'Ivoire)  
*jeanpolkouassi@gmail.com*

<sup>(2)</sup> Université Jean Lorougnon Guédé. Faculté des Sciences Sociales et Humaines. Département de Géographie, Géographie de la population. BP 150 Daloa (Côte d'Ivoire).

*dianlucad@gmail.com*

<sup>(3)</sup> Université Jean Lorougnon Guédé. Faculté des Sciences Sociales et Humaines. Département de Géographie, Géographie rurale et économique. BP 150 Daloa (Côte d'Ivoire).

*assikopeh@gmail.com*

## Résumé

*La crise militaro-politique déclenchée en septembre 2002 en Côte d'Ivoire a favorisé l'occupation illégale de la quasi-totalité des aires protégées et forêts sacrées y compris celle du parc national du Mont Péko situé à l'ouest du pays. Le présent article analyse la corrélation entre la dynamique démographique et les activités agricoles autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï en Côte d'Ivoire. Pour y arriver, une méthodologie requise pour vérifier nos variables qualitatives et quantitatives s'est avérée nécessaire à travers un questionnaire qui a été soumis à 723 exploitants agricoles choisis de manière accidentelle dans les 27 localités visitées réparties dans 08 sous-préfectures. Ce sont donc des milliers de clandestins agricoles, majoritairement de ressortissants burkinabè qui colonisent cette aire pour y développer des plantations de theobroma cacao. Ces infiltrations massives des aires protégées ont induit la destruction de près de 80 % du couvert forestier. Toutefois, avec la fin de cette crise en 2011 qui a suscité le retour de l'autorité*

*de l'État, ces migrants-occupants ont été déguerpis. Dans leur quête de nouvelles terres pour l'exercice des activités agricoles, ils se sont donc dirigés vers les autres aires protégées de la partie occidentale du pays à savoir les forêts du Cavally, de Goin-Débé, le parc national de Sangbé et celui de Taï. Ainsi, l'étude a permis de comprendre que la majorité des migrants de ces zones n'a pas accès à de nouvelles terres agricoles. Ils ne peuvent plus garantir de revenu pour leurs ménages dans un environnement où la raréfaction des terres alimente les crises et tensions intercommunautaires.*

**Mots-clés :** croissance démographique, activités agricoles, raréfaction de terres de culture, parcs nationaux du Mont Péko et de Taï, Côte d'Ivoire.

## Abstract

*The military-political crisis that broke out in September 2002 in Côte d'Ivoire has led to the illegal occupation of almost all protected areas and sacred forests, including the Mont Péko National Park in the west of the country. This article analyzes the correlation between demographic dynamics and agricultural activities around the Mont Péko and Taï national parks in Côte d'Ivoire. To achieve this, a methodology required to verify our qualitative and quantitative variables was necessary through a questionnaire that was submitted to 723 farmers chosen accidentally in the 27 localities visited spread across 08 sub-prefectures. These are therefore thousands of illegal farmers, mostly Burkinabe nationals, who are colonizing this area to develop theobroma cacao plantations. These massive infiltrations of protected areas have led to the destruction of nearly 80% of the forest cover. However, with the end of this crisis in 2011 which led to the return of state authority, these migrant-occupiers were evicted. In their search for new lands for agricultural activities, they therefore headed towards other protected areas in the western part of the country, namely the Cavally and Goin-Débé forests, the Sangbé and Taï national parks. Thus, the study made it possible to understand that the majority of migrants in these areas do not have access to new agricultural land. They can no longer guarantee income for their households in an environment where the scarcity of land fuels intercommunity crises and tensions.*

**Keywords:** population growth, agricultural activities, scarcity of agricultural land, Mont Péko and Taï national parks, Côte d'Ivoire.

## 1. Introduction

La forêt du Parc National du Mont Péko, d'une superficie de 34.000 ha, est située dans la région ouest ivoirienne et se trouve à cheval entre les départements de Bangolo et de Duékoué. Ce massif a été érigé en parc national par le décret N°68-69 du 09 février 1968 en vue de protéger les sommets des Monts Guéï (900 m), Kahoué (1 115 m) et Péko (1 005 m). Sa fonction première est donc de contribuer à la préservation de la biodiversité de cette région dans un but scientifique et éducatif (Gone Bi *et al.*, 2013). Quant à la forêt du parc national de Taï, elle est située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire sur l'interfluve Cavally-Sassandra entre les latitudes 5°08' et 6°24' Nord et les longitudes 6°47' et 7°25' Ouest. Ledit parc se trouve entre la limite ouest du pays et le fleuve Cavally, faisant frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. D'une taille de 5364 km<sup>2</sup>, soit 508 186 ha, il est le plus grand reste de forêt tropicale primaire qui couvrait autrefois l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (OIPR, 2016). Il constitue un complexe formé par le Parc national de Taï et la Réserve partielle de faune du N'Zo constituant un ensemble d'écosystèmes contribuant fortement au maintien de l'équilibre écologique des régions du sud-ouest du pays. En outre, sa situation géographique touche trois régions à savoir : le Moyen Cavally, la Nawa et le Bas Sassandra. Cependant, à la suite de la crise militaro-politique de 2002 en Côte d'Ivoire, le parc national du Mont Peko appelé « mini-Taï », a été, à l'instar de plusieurs autres aires protégées de l'ouest du pays, exposé à l'infiltration massive par des exploitants clandestins pour sa colonisation à des fins agricoles (Sidibe *et al.*, 2020). Ainsi, cette action anthropique a pour conséquence une migration

paysanne vers les terres arables des zones forestières y compris celles des massifs protégés considérés comme des terres fertiles à hauts rendements, et en proie à une colonisation sans précédent. Aujourd’hui, la forêt du pays est très fragile et vouée à la disparition complète suite à des comportements prédateurs (Inolat, 2009). Conséquemment, les massifs forestiers du Mont Péko et de Taï, qui sont depuis quelques décennies le théâtre de plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux, subissent une véritable mutation spatiale due à une forte emprise humaine exercée par la population agricole.

Ce faisant, cette surcharge démographique résultant de l'accroissement continual de la population dans les périphéries desdits domaines forestiers, sans cesse à la recherche de nouvelles terres, a favorisé l'extension des activités humaines dans ces milieux pourtant protégés (Konan, 2008). Cette situation engendre des conflits fonciers interminables, des tensions agraires entre actifs d'une même famille, l'accès difficile aux ressources foncières pour les jeunes et les femmes et la ruée vers les lopins de terres encore disponibles dans les périphériques desdits parcs. De ce fait, nombreux sont les exploitants agricoles qui n'ont pas accès aux nouvelles terres agricoles. Ils éprouvent de ce fait des difficultés à produire pour couvrir les besoins du ménage. L'analyse des constats ci-dessus amène à la question de recherche : comment la dynamique démographique influence les pratiques foncières et agraires ?

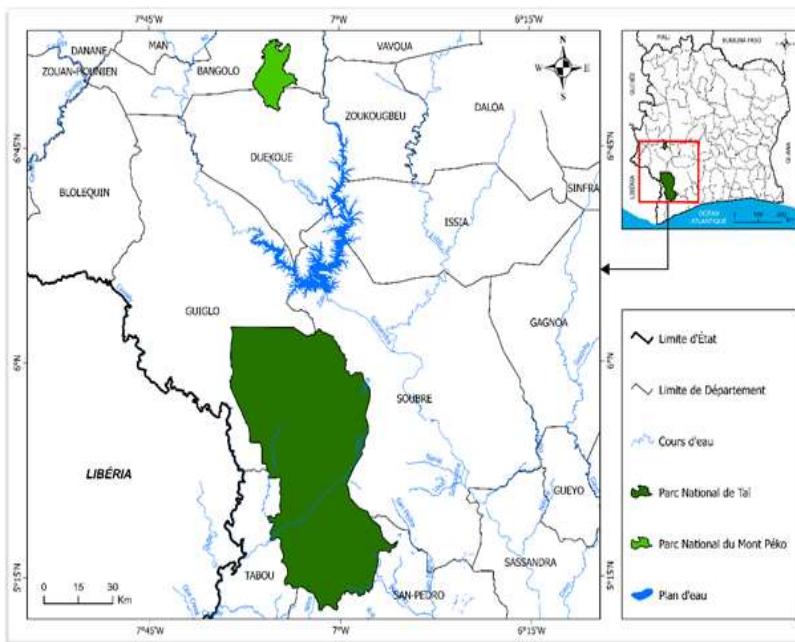
Le présent article analyse la corrélation entre la dynamique démographique et les activités agricoles autour des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï en Côte d'Ivoire. Partant de cette situation ainsi présentée, cette recherche est d'importance aux plans environnemental, socio-spatial et sociétal pour ces migrants agricoles qui sont des acteurs au

premier de la préservation de la biodiversité de ces aires protégées.

## 2. Matériel et méthodes

### 2.1. Présentation de la zone d'étude

Cette étude a été menée dans les villages périphériques de deux parcs. Pour le parc du Mont Péko (figure 1 ci-dessous), il est localisé plus précisément sur les terroirs d'une vingtaine de villages aux confins des quatre cantons Wê que sont le Zagné, le Tahouaké, le Zagna et le Zibiao. Quant au parc de Taï, il est du terroir des populations autochtones riveraines qui appartenaient toutes au grand groupe **Krou** et dont les quatre (04) communautés sont les suivantes : à l'est et au sud-est, les **Bakwé**, installés à proximité du Sassandra et du San-Pedro ; au sud-ouest, les **Krou** – ou *Kroumen* ; à l'ouest, les **Oubi**, descendants des Bakwé de l'est – *le sentier est-ouest à travers le parc date de leur migration à partir de Soubré* ; et au nord-est ; les **Bété**, anciennement installés le long du fleuve Sassandra, et auxquels sont venus s'ajouter les **Krouzié**, d'un sous-groupe qui leur est apparenté et qui se trouvait autrefois à la pointe du confluent du Sassandra et du N'Zo- *Ils en ont été chassés par le barrage de Buyo* (OIPR, 2006)



**Figure 1.** Présentation de la zone d'étude des parcs nationaux du Mont Péko et de Tai

Au plan administratif, le massif du Mont Péko est situé dans la région de Guémon, à cheval sur les départements de Bangolo (2/3 de sa superficie) et de Duekoué (1/3 de sa superficie). Il couvre 09 sous-préfectures à savoir Duekoué, Bagohouo, Guéhiébly, Bangolo, Gohouo-Zagna, Béoué-Zibiao, Diéouzon, Bléniméouin et Guinglo-Tahouaké. Pour ce qui est relatif au parc national de Tai, il s'étend sur 03 régions à savoir la Nawa, le Bas-Sassandra et le Moyen-Cavally. Spécifiquement, il couvre 06 départements et 11 sous-préfectures nommément citées : Guiglo, Nizahon, Tai, Zagné, Buyo, Dapéoua, Oupoyo, Gnamangui, Dogbo, Djouroutou et Doba (OIPR, 2021). De plus, les superficies par région se déclinent comme suit : 4.420 km<sup>2</sup>

pour le Moyen-Cavally, 4.925 km<sup>2</sup> pour la Nawa et 11.200 km<sup>2</sup> pour le Bas-Sassandra.

## **2.2 Méthodes et outils**

Pour atteindre les objectifs fixés, divers outils et techniques ont été mobilisés pour la collecte et le traitement des données.

### **Collecte des données**

Une enquête par questionnaire adressé aux populations agricoles (sélectionnées de façon aléatoire) tant déguerpies ou non des 27 sites visités répartis sur 08 Sous-préfectures a permis de collecter des données de 2021 à 2023, sur la période de janvier à juillet. Le choix de ces localités a été guidé par leur densité et la forte présence des migrants agricoles. En outre, le questionnaire couvre les variables de disponibilité des terres selon les sites d'installation des migrants agricoles, d'identification des contrats agraires passés par ceux-ci et d'impact de ces différents contrats sur leur niveau de vie.

Aussi, pour la détermination de l'échantillonnage en vue d'enquêter les ménages de ces migrants en vue de vérifier les hypothèses de recherche, la méthode accidentelle a été choisi. Ainsi, le choix de cette méthode obéit aux raisons de la non maîtrise des statistiques des migrants agricoles puisque cette population est mobile, volatile, ce qui ne concourt pas à la consolidation de leurs effectifs actuels. Et la seconde raison concerne la répartition spatiale des sites d'installation de ceux-ci qui se trouvent dans l'espace environnant aux deux massifs protégés. Ceci dit, ces entités rurales ont été choisies en fonction de la densité de la population de ces zones à forte production cacaoyère et qui connaît un fort taux d'immigration, soit 32,1 % (INS et RGPH, 1998). C'est pour ces deux raisons sus-

citées que 723 agriculteurs installés dans l'espace périphérique des aires du Mont Péko et de Taï ont été enquêtés.

## **Outils et traitement des données**

Pour traiter les données recueillies sur le terrain, plusieurs outils ont été mobilisés. Ainsi, le logiciel Excel a permis de saisir et de traiter les données quantitatives. Il s'est agi de combiner les variables à l'aide des tableaux croisés dynamiques pour produire les tableaux statistiques et les figures. Le logiciel Word version 2007 a servi au traitement des données qualitatives et à la rédaction du texte. Les cartes ont été réalisées avec le logiciel QGIS 3.34, à partir des levées au GPS Garmin de coordonnées géographiques et des images de Landsat 7 ETM+ en plus de Landsat 8 et 9 de 2002 à 2023 avec pour point de mire les projections de l'occupation du sol au niveau de ces deux aires protégées à l'horizon 2050. Enfin, les photographies illustratives ont été prises grâce à un appareil photographique Canon.

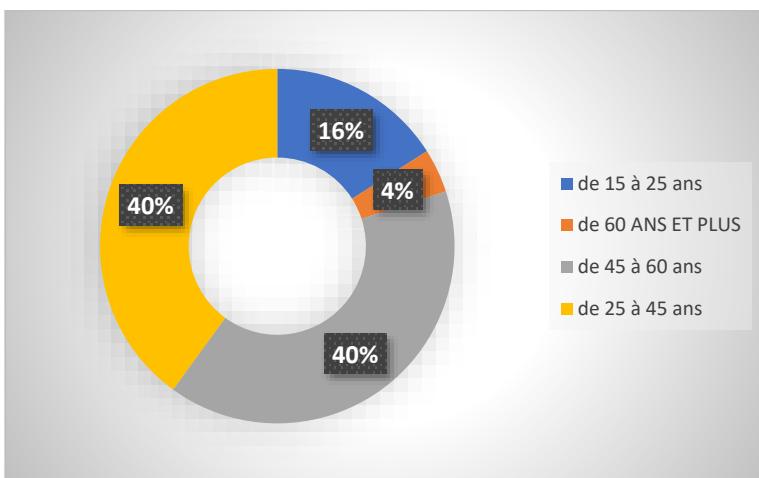
## **3. Résultats**

### ***3.1. Population à vocation agricole installée aux alentours des deux massifs forestiers du Mont Péko et de Taï***

Le déplacement de la boucle du cacao de l'est ivoirien en ouest et qui se caractérise par l'ouverture de nouveaux fronts pionniers fait qu'aujourd'hui la partie occidentale de la Côte d'Ivoire est devenue la nouvelle destination privilégiée pour de nombreuses populations agricoles. Ainsi, leur installation sur ces nouveaux sites d'accueil, et notamment à proximité des aires protégées, est motivée par les facteurs humains d'accueil et d'intégration que leur offrent les populations hôtes à savoir les Wê. Ceux-ci sont logés entre les fleuves Cavally et Sassandra.

Selon les ethnologues que cite Alfred Schwartz (1975), le pays Wê concerne les Guéré, les Wobé et les Khran du Libéria. Etymologiquement, le nom qu'ils se donnaient autrefois est Wègnon ou Wèdignon, ce qui signifie : les hommes (gnon) qui ont pitié (wè) dans le cœur (di). Autrement dit, les hommes qui ont pitié des autres, y compris les visiteurs.

C'est donc une population agricole assez jeune tel qu'attesté par la figure 2 ci-dessous :



**Figure 2.** Tranches d'âge des migrants agricoles enquêtés à Port Gentil (PNT)

Prenant pour référentiel la figure 2 illustrée ci-haut, la tranche d'âge de 15 à 25 ans des migrants interrogés représente 16 %, soit 04 personnes. Celle de 25 à 45 ans constitue 40 %, idem pour la tranche de 45 à 60 ans pour 10 migrants dans chaque tranche d'âge. Et pour terminer celle de 60 ans et plus représente 4 % (01 personne) qui a voulu se soumettre aux questions. En d'autres termes, le cumul des tranches de 15 à 25

ans et 25 à 45 ans qui constitue la frange jeune compte 14 personnes interrogées, ce qui représente un pourcentage de 56 %. Ce qui dénote que l'essentiel des migrants travaillant dans la sphère géographique du parc national de Taï est jeune. C'est le même constat pour les localités aux alentours du parc du Mont Péko dont le cumul des tranches de 15 à 25 ans et 25 à 45 ans équivaut à un taux de 53,57 %. De plus, le taux de fécondité de la région du Guémon (qui abrite le parc du Mont Péko) est de 177 %. Ce qui signifie que l'on enregistre environ 6 enfants par femme. En outre, celui de la région du Cavally (qui abrite le parc de Taï) est de 174 %, sensiblement proche de celui de la région du Guémon.

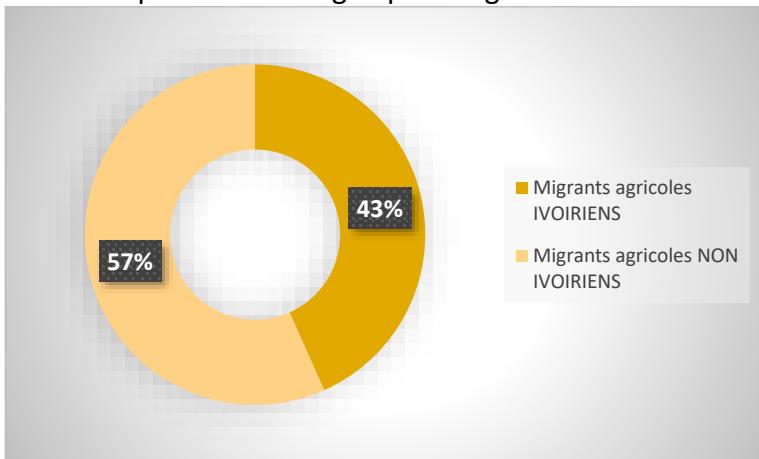
En définitive, c'est donc une population nombreuse qui s'est installée dans les sphères des deux parcs nationaux du Mont Péko et de Taï que met en lumière l'étude comparée entre la concentration de la population en 2014 et en 2021 dans ces deux régions et prenant pour référentiel les données statistiques de l'INS sur cet intervalle temporel. En effet, l'observation de la carte 3 montre des disparités au niveau de la distribution de la population à l'échelle du territoire du Cavally de 2014 à 2021. La concentration de la population a évolué de part et d'autre sur l'ensemble de l'espace Cavally. Tandis que certaines localités subissent une densification positive de la population, d'autres sont influencées par le départ de la population vers des contrées où ils peuvent assurer leur mieux-être. Au demeurant, Taï et Zagné ont subi de 2014 à 2021 une dégradation de l'implantation humaine. En effet, en 2014 le département de Taï avait une densité de population d'au moins 25 254 habitants à l'hectare et celui de Zagné avoisinait près de 32 000 individus par hectare. Ce chiffre est l'équivalence de 32 habitants au km<sup>2</sup>. Aussi, Zagné avait pratiquement la même densité de population que Guiglo et

Bloléquin. Cependant, après un septénaire, il est observé une concentration constante des habitants dans les localités de Guiglo et de Bloléquin, alors que celles de Zagné et Taï présentent une déconcentration démographique. Cette dédensification est estimée à moins de 45 000 habitants par hectare à Taï et Zagné, contre plus de 160 000 habitants par hectare à Guiglo et Bloléquin ; soit, respectivement 45 habitants au km<sup>2</sup> et 160 individus par km<sup>2</sup>. Quant à la cartographie 4, elle montre un changement dans la concentration démographique du département de Duekoué en 2021, alors qu'il était de moins de 113 habitants au km<sup>2</sup> en 2018. En 2021, cette densification a atteint plus de 171 habitants au km<sup>2</sup>. Il est observé à Facobly, Kouibly et Bangolo une faible décroissance de la population passant de 67 habitants au km<sup>2</sup> en 2018 à 27 habitants au km<sup>2</sup> en 2021. Cette disparité au niveau de la répartition de la population est tributaire des facteurs économiques, notamment l'agriculture. L'évolution démographique positive de 2018 à 2021 dans la localité de Duekoué s'explique en grande partie par les opportunités de développement agricole dû à la culture du cacao qui est la culture qui prédomine dans l'espace géographique.

### ***3.2. Population agricole marquée par un taux d'immigration très prononcé***

L'importante immigration de l'ouest ivoirien est le fait du sol de type ferrallitique fortement et moyennement désaturé en plus d'une végétation dense semi-décidue et humide semperfervirente très propice aux cultures de spéculation spécialement la cacaoculture. Ce sont des migrants agricoles tant nationaux que non nationaux qui s'y sont installés. Pour le cas des allophones,

ils sont en grande majorité de ressortissants Burkinabè et Maliens tel que mis en exergue par la figure 4 :



**Figure 4.** Nationalité des migrants agricoles à Michelkro (PNMP)

Eu égard à la figure précédente, ils sont 57 % des migrants agricoles non nationaux pour cette localité. Ils sont estimés à 33 et sont majoritairement des Burkinabè qui y sont installés. Par contre, les 43 % de nationaux sont venus essentiellement du centre du pays, 24 planteurs visés. Relativement aux ethnies des nationaux, elles sont consignées dans le tableau 1 :

**Tableau 1.** Ethnies des migrants allochtones à Kouadioikro (PNT)

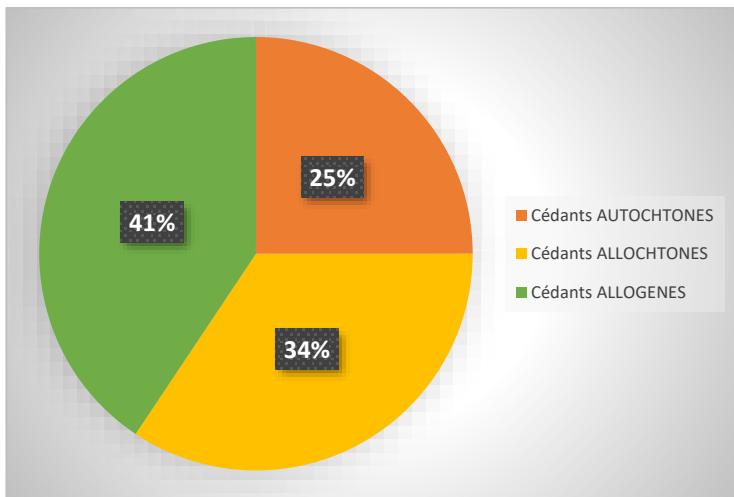
Ethnies des migrants allochtones	Nombre d'enquêtés par ethnie	% des enquêtés par ethnie
Abron	03	10.00
Agni	01	03.33
<b>Baoulé</b>	<b>10</b>	<b>33.33</b>
Djimini	02	06.67

Koulango	02	06.67
Lobi	03	10.00
<b>Sénoufo</b>	<b>08</b>	<b>26.67</b>
Tagouana	01	03.33
<b>Total des migrants allochtones</b>	<b>30</b>	

Ici, l'ethnie la plus importante des migrants agricoles installés dans les sphères de l'aire du PNT est l'ethnie Baoulé avec un taux de 33,33 %. Cette ethnie originaire des régions savanicoles du pays est suivie par les Sénoufo avec un taux de 26,67 % de représentation. Alors que les ethnies du nord-est (de la région du Gontougo) à savoir les Abron, Koulango et Lobi sont les moins nombreuses avec respectivement des taux de 10,00 %, 06,67 % et 06,67 %. Enfin, il faut noter une présence très faible d'une des ethnies du sud-est ivoirien, notamment les Agni, avec 03,33 %. Pour les ethnies de ceux des migrants du PNMP, il y a les Baoulé avec 31,58 %, suivis des Sénoufos avec 22,64 %. En effet, les Abron et les Lobi du nord-ouest ivoirien représentent 09,43 % et 15,09 %.

### ***3.3. Incidence de la raréfaction des terres sur les nouveaux coûts des cessions foncières***

La première incidence retenue est la qualité des nouveaux cédants de terres arables qui sont en majeure partie les allochtones, tels qu'élucidées par la figure 5 ci-après.



**Figure 5.** Qualité des cédants des nouvelles terres de culture à Bléniméouin (PNMP)

De nos entretiens avec les migrants, les principaux cédants de parcelles de cultures aux migrants agricoles sont les autochtones Guéré. Pourtant, aujourd’hui d’autres acteurs nouveaux sont entrés sur la scène de la marchandisation des parcelles de culture, à savoir les allogènes. Cela est le fait de la raréfaction des terres arables dans ces zones d’installation. Sur ce point, pour la localité de Bléniméouin, ceux des allogènes qui cèdent les terres arables aux migrants agricoles sont à la hauteur de 41 %, contre 34 % d’allochtones ou des nationaux non originaires de la région. Pour dire que la somme des deux (02) entités allogènes et allochtones fait 75 %, soit les  $\frac{3}{4}$  des acteurs de transactions de parcelles arables pour l’agriculture.

La dernière classe est celle des autochtones avec un taux chiffré de 25 %.

Mais toute réflexion faite, dans les sphères géographiques des deux massifs protégés, ce sont les non nationaux qui sont en majorité les acteurs de cession de terres de cultures aux autres migrants agricoles. Ce sont essentiellement les ressortissants des pays sahéliens que sont le Burkina-Faso et le Mali. Pour ce qui est des acteurs de cession foncière nationaux, ils viennent des régions savanicoles du centre et du nord. Il s'agit des Baoulés et des Sénoufos.

Entre autres, les tableaux 2 et 3 ci-dessous nous renseignent sur le coût nouveau de l'hectare de jachère et de forêt pour les deux aires protégées soumises à notre étude.

**Tableau 2.** Estimation du coût de l'hectare des surfaces nouvelles cédées dans le PNMP

coût Localité	Estimation du coût d'un hectare de jachère						Estimation du coût d'un hectare de forêt					
	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr
Bléniméouin	2,00	5,00	8,00	1,00						1,00		1,00
Pourcentage	12,50	31,25	50,00	6,25						50,00		50,00
Belle-ville	1,00	7,00	13,00	2,00	1,00						1,00	1,00
Pourcentage	4,17	29,17	54,17	8,33	4,17						50,00	50,00
Total PNMP	3,00	12,00	21,00	3,00	1,00					1,00	1,00	2,00
Taux PNMP	07,50	30,00	52,50	07,50	02,50					25,00	25,00	50,00

A partir du tableau, il existe un autre type de tarification nouveau appliquée aux terres culturales disponibles par les acteurs nouveaux du foncier rural dans nos zones d'étude. Ce sont uniquement les jachères en grande proportion qui sont vendues entre 50.000 et 200.000 Fcfa à l'hectare. Puis, la frange de coût la plus prononcée est celle de 150.000 Fcfa l'hectare

que l'on trouve à Bléniméouin ou à Belle-ville avec respectivement 50,00 % pour 08 migrants et 54,17% pour 13 d'entre eux. Ensuite, la section de 100.000 Fcfa à l'hectare de jachère qui représente 31,25 % et 29,17 % pour dans l'ordre 05 et 07 planteurs interviewés. Ainsi, dans l'ensemble, ils sont 52,50 % pour 21 migrants des deux villages enquêtés à s'octroyer des parcelles de jachères pour un coût de 150.000 Fcfa. Aussi, les transactions monétaires vont au-delà de 150.000fr. En fait, il ressort de nos entretiens, qu'il n'est plus d'actualité de soumettre les bas-fonds à une quelconque vente, tant bien qu'ils soient propriétés des autochtones, allogènes ou autochtones. Pour dire que ces parcelles sont soumises au régime de locations soit en nature ou en numéraire. Dans le même ordre d'idée, le tableau 3 fait état du coût des portions de terres dans le PNT.

**Tableau 3.** Coût d'achat de l'hectare des nouvelles surfaces acquises dans le PNT

coût Localité	Estimation du coût d'un hectare de jachère					Estimation du coût d'un hectare de forêt						
	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr	50.000fr	100.000fr	150.000fr	200.000fr	250.000fr	Plus de 250.000fr
Tiéoulé Oula	2,00	4,00	6,00	1,00								,1,00
Pourcentage	15,38	30,77	46,15	7,69								100,00
Paulé Oula	1,00	4,00	7,00	2,00	1,00							1,00
Pourcentage	06,67	26,67	46,67	13,33	6,67							100,00
Total du PNT	3,00	8,00	13,00	2,00	2,00							1,00
Taux du PNT	10,71	28,57	46,43	7,14	7,14							50,00
												50,00

A cet égard, le type de parcelles le plus prisé actuellement est la jachère pour les deux (02) localités avec 50,00 % pour 27 migrants qui sont de cet avis. Elle est côtoyée par les bas-fonds pour 46,30 % et 25 d'entre eux. Tout comme dans le PNMP, les

parcelles de bas-fonds ne sont pas soumises à des transactions de vente ; mais plutôt elles sont mises en location, soit en nature ou en argent. Sont concernées les jachères dont le coût oscille entre 50.000 Fcfa et 250.000 Fcfa pour l'hectare que l'on soit à Tiéoulé Oula ou à Paulé Oula, et les forêts se négocient entre 200.000 et 300.000 Fcfa à l'hectare. Dans ces localités témoins, le taux le plus prononcé du coût de l'hectare de jachère est de 150.000fr avec 46,43 % pour un nombre de 13 migrants. Ce coût est suivi par celui de 100.000 Fcfa pour un pourcentage de 28,57 et un effectif de 08 exploitants agricoles. Pour celui de la forêt, le taux référentiel du coût à l'hectare de 50,00 % équivaut à 250.000 Fcfa et ce taux va crescendo du fait de la rareté de cet "or vert".

### ***3.4. Jachère comme option principale des cessions de terres pour les migrants***

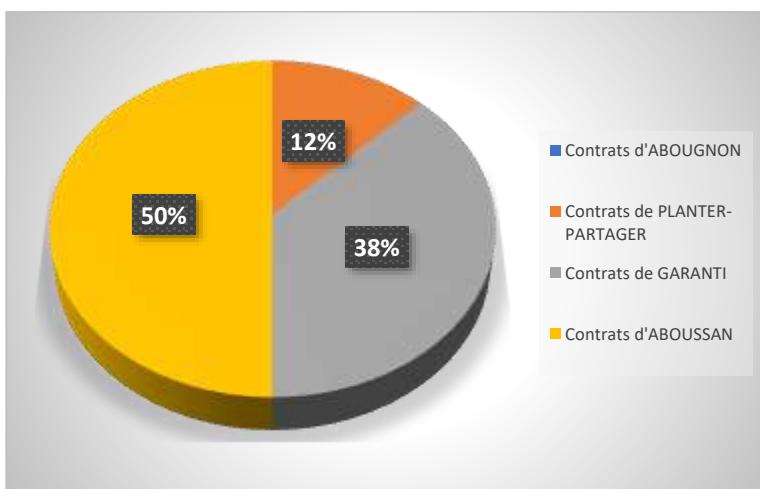
Sur ce point et eu égard au tableau 3, la superficie la plus importante faisant l'objet de cession, tant à Bléniméouin qu'à Belle-ville dans le PNMP est d'un (01) hectare avec respectivement 33,33 % contre 19,15 % d'opinions. Spécifiquement, c'est la jachère qui meuble l'essentiel de ces transactions foncières. De plus, la zone du PNMP se caractérise par une raréfaction des terres de cultures si bien que le niveau d'inaccessibilité à de nouvelles terres arables est au-dessus de 90% en plus de la jachère qui est l'épicentre des transactions liées au foncier en lieu et place de la forêt.

De l'autre côté dans les périphéries du PNT, comme l'indique le tableau 3 qui traite simultanément du type de parcelle et des superficies, le type de parcelles le plus prisé actuellement est la jachère pour les deux (02) localités. Concrètement, à Tiéoulé Oula, ils sont 12 migrants à bénéficier de parcelles de jachère pour un pourcentage de 48. C'est la même statistique pour le type des bas-fonds, soit 48 % et 12 d'entre eux recensés. Le

troisième type à savoir les forêts fait 4,00 % avec 01 planteur qui est concerné. Or à Paulé Oula, les migrants qui bénéficient de jachères sont 15, ce qui donne un taux de 51,72 % ; contre 13 concernés par les bas-fonds pour 44,83 % et à la fin 01 planteur qui s'est vu octroyer une parcelle de forêt (3,45 %). En bref, dans la zone du PNT, la jachère est le type le plus octroyé avec 50,00 % des migrants qui sont de cet avis. Elle est suivie par les bas-fonds pour 46, 30 % d'avis favorables.

### ***3.5. Types de contrats agricoles et le contrat de manœuvre agricole comme alternative pour rester en contact avec l'agriculture***

La figure 6 ci-dessous donne l'état des lieux pour les deux aires du PNMP et du PNT.

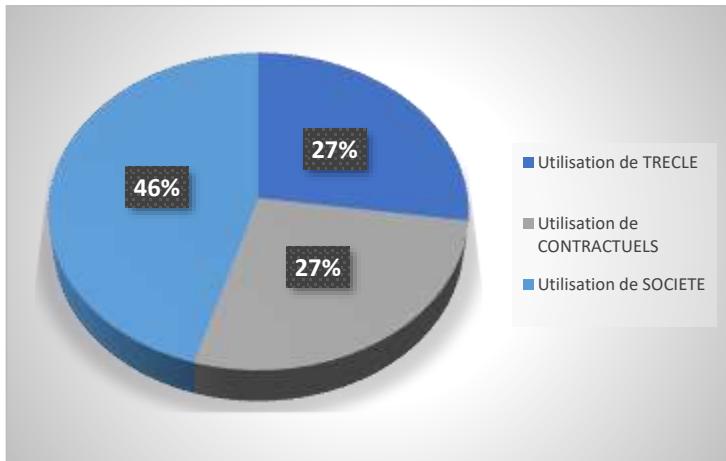


**Figure 6.** Les nouveaux types de contrats agricoles noués par les migrants à Bagohouo

Au niveau de la localité du PNMP, par ordre d'importance, les trois (03) contrats agricoles sont : (i) Le contrat de métayage ou « aboussan » avec 50 % des planteurs ; (ii) Le contrat de garanti avec un taux de 38 % des exploitants concernés. Pour ce cas, un document de cession temporaire d'une durée de 1 à 3 ans, voire plus, est établi à cet effet, engageant les deux parties, le cédant et l'acquéreur. En outre, la durée du contrat tient compte d'une estimation de la production de ladite plantation, du gain après les ventes, assorti bien sûr d'un petit bonus pour l'acquéreur. De sorte qu'au terme de la durée, l'acquéreur remet la plantation du cédant sans autre forme de procès, ni discussion. Il revient donc au nouvel acquéreur temporaire de s'occuper du verger, du traitement phytosanitaire, du nettoyage et de l'enlèvement des grappes de loranthus des branches des plants tout en s'occupant des différentes ventes ; (iii) Le contrat de “planter-partager”, pour une statistique de 12,00 % et une population agricole de 04 enquêtés. Cette pratique, est un peu plus récente dans l'espace géographique qui consiste au fait qu'un autochtone cède une parcelle non mise en valeur à un migrant demandeur, avec une superficie bien précise. Il est plus que question pour le bénéficiaire d'user de toutes les stratégies en œuvre que celle-ci rentre en production ; parmi lesquelles la méthode dite “atôdjô”. Pour ce cas précis, le planteur procède au nettoyage, sème directement les grains de cacaoyer sans avoir recours aux pépinières ou à procéder à un brûlis de l'espace nettoyé avant le semis. De plus, c'est lorsque toute la parcelle rentre en production, que le partage est effectué entre le tuteur et le “travailleur”, soit sur la base de moitié-moitié ou dans certains cas 60 % pour le “patron” et 40 % pour l'acquéreur.

En effet, les nouvelles terres de cultures acquises sont infertiles et la productivité ne répond pas entièrement aux

attentes des migrants agricoles, lesquels migrants entreprennent d'autres contrats dans le souci de faire face aux charges du ménage, tels que mis en exergue à la figure 7 ci-dessous.



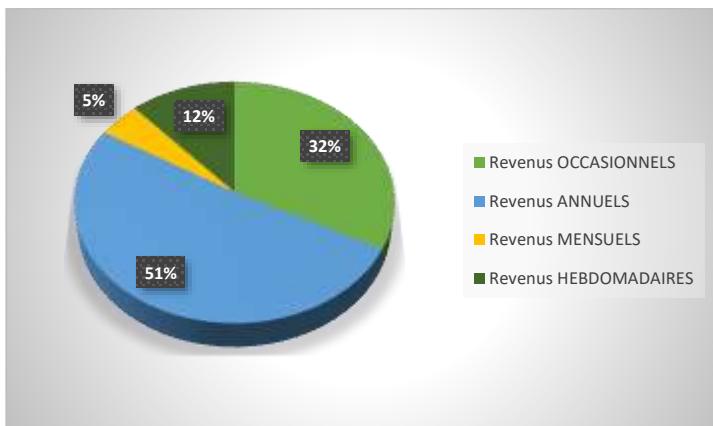
**Figure 7.** Autres types de manœuvrages chez les exploitants agricoles à Paulé Oula

Sur ce point, les migrants utilisent trois types de manœuvres agricoles que sont : (i) Le “tréclé” ou manœuvre journalier : son pourcentage est de 27 %. Ce dernier travaille toute la journée et ne perçoit que son traitement pécuniaire de 2.000 Fcfa, initialement fixé à 1.000 FCa. Ce contrat de travail est reconduit par le “patron” à la seule condition qu'il soit satisfait par le travail exécuté par le manœuvre ; (ii) Les contractuels dont le taux est de 27 % avec 12 planteurs concernés. Ici, une portion de la superficie bien délimitée est donnée pour le sarclage. C'est seulement après le travail effectué qu'il reçoit son dû. Dans certains des cas, il peut contracter “une avance” selon son bon vouloir pour faire face à ses besoins immédiats. Le reste de

la somme lui est remise à la fin des travaux ; (iii) Les “sociétés” : auxquelles le migrant demandeur peut faire partie ou non, avec 46 % à pour 20 migrants impliqués. Ainsi, pour le cas où le migrant demandeur appartient à une “société”, il se fait programmer auprès du “président de la société” en versant dans la caisse une somme allant de 500 Fcfa à 1.000 Fcfa Le jour j, il assure la gastronomie et la boisson des travailleurs (vin de palme ou “bangui”, la liqueur africaine...). Dans le cas échéant, il s’acquitte des obligations du premier cas en plus d’une somme à verser audit groupe de travail. Laquelle somme varie selon les groupes et est fonction du nombre de leurs travailleurs.

### ***3.6. Des revenus insignifiants et de l'accès aux services de base pour ces populations***

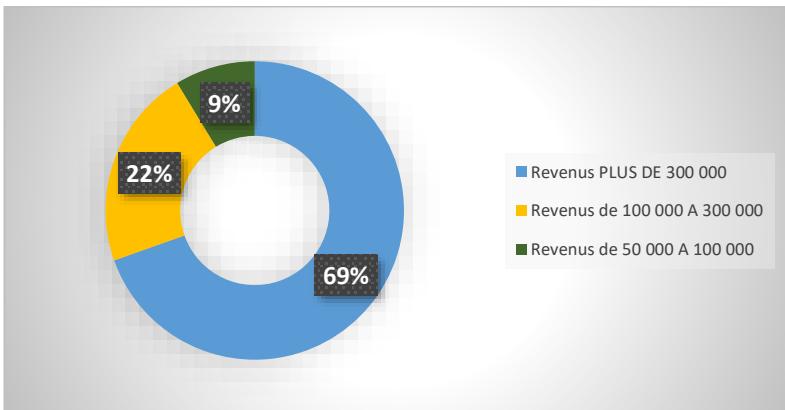
Les populations agricoles installées dans les sphères des deux massifs forestiers de Taï et du Mont Péko vivent dans des conditions assez difficiles et éprouvent du coup des sérieuses difficultés à assurer pleinement les charges du ménage. En effet, les revenus obtenus après la vente de leurs produits sont non seulement insignifiants mais également irréguliers. La figure 8 se penche sur les fréquences des revenus des migrants dans la localité Pona-Vahi pour le PNMP tandis que la figure 9 révèle les estimations desdits revenus de ceux-ci.



**Figure 8.** Fréquence des revenus des migrants agricoles à Pona-Vahi (PNMP)

A Pona-Vahi pour la trentaine de migrants avec qui nous avons échangé, 73,33% ont des revenus annuels, c'est donc à la "traite" de cacao qu'ils ont une idée nette des revenus tirés de leurs exploitations agricoles ; ensuite viennent les revenus occasionnels avec un taux chiffré de 46,67%. C'est de ceux-ci qui font le travail de "contractuels", de "tréclé" et celui de "société". Pour un travailleur de "contrat", une portion bien délimitée lui est donnée par le propriétaire de la rente foncière qu'il se doit de sarcler. Au terme de la prestation, il reçoit son dû. La rémunération dans ce cas varie en fonction de la superficie : l'hectare se négocie entre 25.000 FCfa et 35.000 FCfa ; alors que pour la moitié de l'hectare, le taux varie entre 15.000 FCfa et 20.000 FCfa. Quant au "tréclé", c'est le travailleur journalier. A la fin de la journée, il perçoit son argent ou il préfère se faire payer en nature (la nourriture, soit de la banane, du manioc, du taro et des légumes). Ceux du groupe de "société" s'organisent en groupe pour aller travailler chez un

d'entre eux qui loue leurs services en prenant en compte la nourriture du jour de travail en plus de la collation composée entre autres de bangui (sève du palmier extrait), de koutoukou (la liqueur africaine ou “vodka ivoirien” ou “liqueur sans degré”) et de tchapalo (boisson tirée de la préparation de maïs ou du mil). Ainsi, au soir du travail, ils peuvent être rémunérés ou en fin de semaine. Dans certains cas, c'est à la fin du mois (soit 6,67 %) ou attendre simplement pendant la période de la “traite” de cacao pour recevoir la paie du travail abattu. Enfin, le groupe de ceux de gains hebdomadaires avec un pourcentage de 16,67%. Ce groupe concerne généralement les femmes qui vont vendre chaque semaine au marché de la localité leurs marchandises composées de légumes, d'ignames, de bananes, d'habits des enfants, d'ustensiles de ménage en caoutchouc, de produits phytosanitaires, d'engrais et de boissons pour le jour du marché. Ce sont donc les mêmes pratiques que l'on retrouve chez les migrants dans la zone du parc de Taï où 23 enquêtés qui soutiennent bénéficier des revenus annuels, soit 88,46 % contre 46,15 % des migrants qui reçoivent des revenus occasionnels, idem pour ceux des revenus mensuels. Enfin, le dernier groupe prend en compte des revenus hebdomadaires avec un pourcentage de 3,84 %. Pour les deux zones des parcs de Taï et du Mont Péko, ils sont 80, 36 % des migrants qui touchent des revenus annuels. Ceux de la frange des revenus occasionnels représentent 46,43 %. Les deux derniers pans concernent les revenus mensuels avec un taux chiffré de 25,00 % et les revenus hebdomadaires avec 06 migrants, soit 10,71 %. Ce faisant la figure 9 précise les apports pécuniaires qu'engrangent les migrants rencontrés.



**Figure 9.** Estimation des revenus des migrants agricoles à Ziriglo (PNT)

Dans cette localité proche du parc de Taï, ils sont 69 % à recevoir un revenu de plus de 300.000 Fcfa. Cette somme qui est à titre indicatif en ce sens que certains d'entre eux perçoivent un peu plus. Pour la tranche de 100.000 Fcfa à 300.000 Fcfa, elle concerne 22 % desdits migrants. En effet, 9 % des migrants reçoivent moins de 100.000 Fcfa, leur gain se situe entre 50.000 et 100.000 Fcfa.

Les migrants de la zone du parc de Taï, 73 % touchent près de 300.000 Fcfa comme ressources pécuniaires. Et ceux qui perçoivent Cette tranche 100.000 à 300.000 Fcfa représentent 18 %. Les migrants qui touchent entre 50.000 et 100.000 Fcfa représentent 9 %.

En dépit de ces sommes rapportées de par les transactions de leurs récoltes, les migrants enquêtés n'arrivent pas à faire face aux différentes charges inhérentes au ménage tel qu'indique le tableau 4 :

**Tableau 4.** Différentes tâches à assurer dans le ménage des migrants du PNT et PNMP

Villages	Assurer l'école des enfants	Ne pas assurer l'école des enfants	Assurer la popote quotidienne	Ne pas assurer la popote quotidienne	Assurer les dépenses quotidiennes	Ne pas assurer les dépenses quotidiennes	Assurer les dépenses occasionnelles	Ne pas assurer les dépenses occasionnelles
Sioblo	19,00	3,00	14,00	8,00	12,00	10,00	4,00	18,00
Kouadiokro	25,00	5,00	21,00	9,00	14,00	16,00	13,00	17,00
Total PNT	44,00	8,00	35,00	17,00	26,00	26,00	17,00	35,00
<b>Pourcentage</b>	<b>84,62 %</b>	<b>15,38 %</b>	<b>67,31 %</b>	<b>32,69 %</b>	<b>50,00 %</b>	<b>50,00 %</b>	<b>32,69 %</b>	<b>67,31 %</b>
Belle-ville	22,00	28,00	26,00	24,00	23,00	27,00	14,00	36,00
Michelkro	31,00	26,00	30,00	27,00	28,00	29,00	26,00	31,00
Total PNMP	53,00	54,00	56,00	51,00	51,00	56,00	40,00	67,00
<b>Pourcentage</b>	<b>49,53 %</b>	<b>50,47 %</b>	<b>52,34 %</b>	<b>47,66 %</b>	<b>47,66 %</b>	<b>52,34 %</b>	<b>37,38 %</b>	<b>62,62 %</b>
Total PNT-PNMP	97,00	62,00	91,00	65,00	77,00	82,00	57,00	102,00
<b>Pourcentage</b>	<b>61,01 %</b>	<b>38,99 %</b>	<b>58,33 %</b>	<b>41,67 %</b>	<b>48,43 %</b>	<b>51,57 %</b>	<b>35,85 %</b>	<b>64,15 %</b>

*Source : Nos enquêtes, 2023*

Se focalisant sur le tableau ci-dessus, les migrants agricoles qui réussissent à assurer l'écolage de leurs rejetons dans le parc national de Taiï sont chiffrés à 84,62 % contre 49,53% pour le Mont Péko. Au total, ils sont 61,01% à accomplir cette charge inhérente à la maison contre 38,99 % des migrants n'arrivent pas à assurer l'écolage de leurs enfants.

Quant au volet santé, dans l'ensemble, les migrants agricoles se font soigner dans les hôpitaux et chez les tradipraticiens. Concernant la popote quotidienne qui couvre les besoins en nutriments alimentaires du foyer, ils sont 67,31 % dans les localités proches du parc de Taï à l'assumer convenablement et 52,34 % Péko. Au final, pour les deux entités forestières, ils sont 58,33 % à assurer la popote au quotidien pour toute la maisonnée. A l'inverse, ce sont 41,67 % des migrants qui n'y parviennent pas et la raison évoquée est que le coût sur le marché est élevé du fait de l'inflation que connaît le pays.

En rapport avec les dépenses quotidiennes pour les deux zones, ils sont 50,00 % de migrants qui le font pour les localités environnantes au parc de Taï et 47,66 % pour ceux du Mont Péko.

S'agissant des dépenses occasionnelles et non prévues, la frange des populations agricoles qui l'exécute en toute quiétude est de 32,69 % pour la zone de Taï et 37,38 % pour celle du Mont Péko.

#### **4. Discussion**

Selon MOGBA et FREUDENBERGER (1998), la réserve spéciale de forêt dense de Dzanga-Sangha est aujourd'hui menacée par les migrations humaines d'origines régionale, nationale, sous-régionale et même internationale. Le développement de l'exploitation forestière et l'économie de diamant avec ses activités économiques auxiliaires (le braconnage, l'agriculture sur brûlis, le commerce des cartouches, etc.) restent les principaux facteurs qui drainent les personnes envers la réserve spéciale. Les impacts des parties prenantes immigrantes sont à la fois écologiques et socio-économiques et culturels. Ces constats évoqués corroborent les résultats de notre enquête

sur l'état poreux de ces aires protégées. De plus, les populations agricoles installées aux alentours y pénètrent pour récolter les produits ligneux et non ligneux en dépit des dispositions légales de surveillance et de répression contre les indélicats en vigueur. MASUMBUKO et SOMDA (2014), dans une étude réalisée dans le cadre du projet PARCC sur les aires protégées de la Gambie, du Mali, de la Sierra Leone, du Tchad et du Togo, affirment que ces espaces protégés subissent de nombreuses pressions dues principalement à l'action de l'homme (braconnage, surexploitation, feux, bois et produits forestiers non ligneux, etc.). En outre, leur habitat se dégrade, se modifie, et les populations de la faune diminuent peu à peu. Les réserves deviennent donc de plus en plus vulnérables, en particulier aux effets du changement climatique, tout comme les écosystèmes qui se trouvent autour des aires protégées. Ainsi, on enregistre une perte de la biodiversité faunique et floristique utilisée par les populations, une diminution des ressources pastorales, une baisse des rendements agricoles et de la production animale, une baisse des revenus des ménages, une insécurité alimentaire, une dégradation de la santé des populations, et globalement l'augmentation de la pauvreté. Pour ainsi dire, cette position de ces auteurs confirment le résultat selon lequel les migrants agricoles perçoivent des revenus insignifiants et irréguliers au travers des contrats agricoles de manœuvre et de location de terres de cultures. Ce qui les maintient dans un état de paupérisation avancé au point qu'ils éprouvent du mal à faire face aux charges régaliennes du foyer et faire bénéficier les services de base (école, santé, eau potable, électricité, etc.) à tous les membres du ménage. C'est ainsi qu'ANDRIEU (2017) affirme que les zones forestières parfois très denses ont été utilisées comme des refuges des populations faces aux assauts des parties en conflit, et comme des espaces propices à la

recherche des moyens de substance. Des populations immigrées du Burkina Faso dont le savoir-faire repose essentiellement sur la pratique de l'agriculture ont, en particulier, infiltré la Forêt Classée du Haut-Sassandra (FCHS), en quête de terres propices à la culture de produits d'exportation, principalement du café et du cacao (BABO, 2010). Et que la crise politico-militaire a exacerbé les pressions anthropiques sur les ressources foncières en général et sur les aires protégées en particulier. La FCHS est restée pendant cette période sans autorité forestière légale et a donc connu une interruption de ses activités de conservation. Un processus d'installation agricole dans cette forêt s'est déroulé durant cette période, il en a résulté une importante déforestation. Cet état de fait tel qu'exposé par l'auteur atteste les résultats de cette recherche selon lesquels, ces espaces sont exploités illicitement pour la cacaoculture car ces terres fertiles sont d'une productivité très significative. En effet, le fait d'occuper ces terres à haut rendement, permet s'assurer une sécurité pécuniaire.

## 5. Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que plus de la moitié des populations installées dans les alentours des parcs du Mont Péko et de Taï n'ont pas accès à de nouvelles terres agricoles. Ainsi, celles-ci se retrouvent dans une situation de précarité, surtout qu'elles n'ont que l'agriculture comme seule activité génératrice de revenus. Elles sont obligées de faire avec les jachères et bas-fonds encore disponibles dont les superficies octroyées n'excèdent pas un hectare. Ce qui confirme l'hypothèse que le principal contrat agraire dont bénéficient les populations migrantes pour leur adaptabilité agricole, est le

contrat de manœuvre agricole sous forme de “société” et de “tréclé”. Aussi, la forte migration que connaissent les villages riverains auxdits parcs n'a pas manqué de détériorer les relations intercommunautaires déjà mises à mal par les nombreux litiges fonciers entre autochtones et allogènes dans ces zones où la raréfaction foncière est très prononcée. Ce qui limite les opportunités d'accès à de nouvelles terres de culture. En tout état de cause, la sauvegarde et la restauration de la biodiversité surtout celle de la forêt classée du Mont Péko soulève de nombreuses interrogations qui appellent la contribution des populations agricoles, les autorités traditionnelles, les décideurs politiques et les ONG. L'objectif à court terme est de conjuguer les efforts en l'obtention d'une solution idoine qui s'inscrit dans la durabilité. De sorte à ce que la conservation des forêts se fasse avec des moyens économiquement viables, socialement acceptables et respectueux des normes environnementales.

Les études ultérieures pourront porter sur la contribution des populations riveraines et la préservation de la biodiversité des parcs nationaux du Mont Péko et de Taï ; l'applicabilité de la législation en vigueur et la conservation de la rente forêt des deux parcs ; le renforcement des moyens de surveillance des deux aires protégées du Mont Péko et de Taï face à l'exacerbation des activités anthropiques des populations agricoles, la logique d'installation des migrants agricoles dans les espaces périphériques aux parcs nationaux du Mont Péko et de Taï...

## **Bibliographie**

ADOU Aka Giscard, COULIBALY Seidou, KAMBIRE Sambi, KOLI BI Zuéli, 2018. Anthropisation du milieu et dynamique forestière :

cas de la forêt classée du Haut-Sassandra (centre-ouest de la Côte d'Ivoire), ED. EDUCI. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, 2, 14 p.

ADOU Diane Lucien, 2013, économie de plantation et la dynamique de peuplement dans la région du Haut-Sassandra, Thèse unique de Géographie, IGT, Université Félix Houphouët Boigny, 309 pages

ANDRIEU Julien, YAO SADAIOU Sabas Barima, DIEGO Moreno, VIGNAL Matthieu et ZERBO Roger, 2017. *De l'enquête à la modélisation rétro-prospective (2001-2015) de la déforestation de la Forêt Classée du Haut Sassandra dans un contexte de conflit armé (Côte d'Ivoire)*. Ed. Hal Open sciences, 6 p.

BORA Masumbuko & SOMDA Jacques, 2014. *Analyse des liens existant entre le changement climatique, les aires protégées et les communautés en Afrique de l'Ouest*. ED. Parcc Afrique de l'Ouest, 35 p.

BOUSSOUGOU Boussougou Guy, 2018, vulnérabilité des paysages forestiers en relation avec les activités humaines et la variabilité climatique en Tanzanie : analyse prospective des dynamiques de l'occupation du sol des réserves forestières de Puguet de Kazimzumbwi, Ed. Hal Open Science, 212 pages

BROU Yao Télesphore, OSZWALD Johan, BIGOT Sylvain et SERVAT Éric, 2005. *Risques de déforestation dans le domaine permanent de l'état en Côte d'Ivoire : quel avenir pour ces derniers massifs forestiers ?* Ed. Contemporary Publishing International, 17p.

CHAUVEAU Jean-Pierre et COLIN Jean-Philippe, 2006. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*. Ed. lied, Paris, France, 91p.

CNDHCI (Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire), 2017. L'État, un acteur de désordre dans la gouvernance des aires protégées ivoiriennes : l'exemple du parc

national de la Marahoué. *EDUCI Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, 2, p. 21-34.

COULIBALY Noufou, 1998, Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor(Ph.D.) : « *déforestation et activités agricoles en Côte d'Ivoire : recherche d'un nouvel équilibre* », Université Laval, France, 159 pages

DJAH Mlan, 2008, utilisations traditionnelles des plantes et perspective de cogestion des aires protégées de Côte d'Ivoire : cas du parc national des îles éhotilé (littoral est de la Côte d'Ivoire), thèse présentée pour obtenir le grade de Docteur de l'Université d'Abobo-Adjamé, 238 pages

GONE Bi Zoro Bertin, KOUAME Djaha, KONE Inza, ADOU Yao Constant Yves, 2013. Diversité végétale et valeur de conservation pour la Biodiversité du Parc National du Mont Péko, une aire protégée, menacée de disparition en Côte d'Ivoire. in *Journal of Applied Biosciences*, 71, pp. 5753-5762.

KOUAO N'Kpomé Styvincé Romaric, 2020, Analyse des mutations géographiques liées à la culture de l'anacarde dans les sous-préfectures de Diabo, Botro et Bodokro (Centre de la Côte d'Ivoire), Thèse pour le Doctorat unique de Géographie, IGT, Université Félix Houphouët Boigny, 314 pages

KOUASSI N'dri Séverin, 2021. *Les aires protégées ivoiriennes à l'épreuve de l'acceptabilité sociale des pratiques de gestion durable : le cas de la forêt classée de Monogaga*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi, 375 p.

MOGBA Zéphirin et FREUDENBERGER Mark Shoonmaker, 1998. *Les migrations humaines dans les aires protégées de l'Afrique centrale : cas de la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha*. Ed. People and Conservation Program World Wildlife Fund-US, 35 p.

N'GUESSAN Kouassi Guillaume, OURA Kouassi Raphael, AKOU Don Franck Valery Loba, 2017, *Crise politique, pression foncière*

*et sécurité alimentaire dans les périphéries de la forêt classée du mont Péko in conflits, dynamique des paysages et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne*, Numéro spécial 2017, Ed. Tropicultura, p. 220-233

SANGARE Moussa, 2017. Analyse économique de la restauration des aires protégées en Côte d'Ivoire : cas du Parc National de Taï, Ed. *European Scientific Journal*, 13, 182-209. DOI : <https://doi.org/10.19044/esj.2017.v13n1p182>

TANO Assi Maxime, 2012, « crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la Sous-préfecture de Méadji au Sud-ouest ivoirien », Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de l'Université de Toulouse, Université Toulouse II, Le Mirall, France, 263 pages

TIMITE Nakouana, SANGNE Yao Charles, KPANGUI Kouassi Bruno, BARIMA Yao Sadaiou Sabas, 2019. Exploitations cacaoyères et pratiques culturelles au sein d'un espace domanial : cas de la forêt classée du Haut-Sassandra (FCHS), Côte d'Ivoire », In *Journal of Animal & Plant Sciences*, 41 p., 7015-7028. <https://doi.org/10.35759/JAnmPlSci.v41-3.5>

TRA Bi Tra Jeannot, KOUASSI Kouadio Henri et KEULAI Minty Célestin, 2023. Evaluation de l'impact des activités anthropiques sur la séquestration de carbone dans le parc national du Mont Sangbé, en Côte d'Ivoire, Ed. *European Scientific Journal, ESJ*, volume (numéro), 25 p. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n6p367>, 25 pages